

# Licence Professionnelle Assurance, Banque, Finance : chargé(e) de clientèle – Parcours : Conseiller(e) en Immobilier

Licence professionnelle Assurance, banque, finance : chargé de clientèle



## Présentation

La licence professionnelle Conseiller(e) en Immobilier forme des collaborateurs capables de gérer et coordonner l'ensemble des opérations liées à l'activité immobilière.

Sous l'égide du Rectorat de l'Académie de Paris, cette licence professionnelle est née d'une collaboration entre l'IUT de Paris – Rives de Seine, Habitat Formation et le lycée des Métiers de la gestion et de la transaction des professions immobilières, Erik Satie.

## Objectifs

Le conseiller en immobilier a pour principal rôle d'informer, conseiller et orienter le client dans ses démarches et procède à des opérations de prospection et de développement de portefeuille d'affaires. Il doit également être polyvalent. La polyvalence fait ici référence à la diversité des opérations traitées qui doivent lui permettre de répondre à tous les besoins exprimés par le client particulier ou professionnel.

## Savoir-faire et compétences

Les compétences visées par la Licence professionnelle Conseiller(e) en Immobilier sont plurielles et diversifiées :

- Répondre à la demande du client et susciter le besoin
- Répondre à la demande du client d'un établissement financier et susciter le besoin
- Réaliser ses missions dans un environnement collectif et multicanal
- Contribuer à l'atteinte des résultats dans le respect des règles et procédures
- Identifier les risques en interprétant l'environnement économique, financier et réglementaire

## Les + de la formation

Retrouvez toutes les informations relatives aux modalités de candidature [ici](#).

Des modalités de candidatures spécifiques peuvent s'appliquer au public de formation professionnelle. Plus d'informations [ici](#).

Pour les candidats retenus, des tests d'aptitude sont organisés par le CFA.

L'intégration dans la formation est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage

## Programme



---

## Contrôle des connaissances

Pour connaître le détail des modalités de contrôle des connaissances et compétences, nous vous invitons à prendre contact avec l'UFR (voir le lien en savoir+).

Les étudiants sont évalués par le contrôle continu des connaissances et des compétences, ainsi que par la rédaction et la soutenance orale de mémoires de stage en entreprise, de projets tutorés et de rapports d'activité.

L'assiduité à l'ensemble des enseignements est obligatoire et participe à l'obtention du diplôme.

---

## Aménagements particuliers

Pour les étudiants en situation de handicap vous pouvez prendre contact avec le Pôle handicap étudiant - Plus d'informations [ici](#).

Pour les étudiants en situation particulière (article 17 de l'arrêté du 3 août 2005), des dispositions peuvent être mises en place par la direction du département en concertation avec l'étudiant qui en a fait la demande, en accord avec les dispositions prévues par l'université, après avis de l'équipe pédagogique. Elles peuvent conduire à un aménagement des études sur le semestre ou à un étalement sur une durée plus longue.

- Étudiants engagés dans la vie active ou chargés de famille : ces étudiants doivent justifier de leur situation auprès de la direction du département concerné. Des modalités particulières d'absences peuvent être définies par la direction du département.

- Étudiants sportifs de haut niveau : les étudiants inscrits ayant le statut de sportif de haut niveau et qui en auront fait la demande, peuvent bénéficier d'une réglementation particulière en ce qui concerne l'assiduité. Ainsi, les absences liées à leur qualité (entraînements, compétitions, stages) peuvent être considérées comme justifiées, sous réserve qu'elles fassent l'objet d'un agrément en amont entre la direction du département et les référents du sportif (club sportif, entraîneur).

- Étudiants en situation de handicap : les étudiants en situation de handicap justifient de leur situation auprès de la mission handicap de l'Université, par l'intermédiaire des correspondants à l'IUT. Contact : [handicap.iutparis-seine@u-paris.fr](mailto:handicap.iutparis-seine@u-paris.fr)

- Étudiants assumant des responsabilités dans la vie universitaire : les étudiants élus à l'une des instances de l'Université (CA, Sénat, Conseil de Faculté, Commission Formation, etc.) doivent prendre contact dès leur prise de fonction avec la direction du département concerné et le Directeur de l'IUT. La direction du département peut tenir compte de cet engagement à partir d'un document fourni par l'étudiant comportant un état récapitulatif des séances auxquelles il participe.

---

## Et après

---

### Conditions d'admission

- Être titulaire d'un bac+2 ou 120 ECTS (étudiant(e)s en gestion, économie, droit, AES, DUT et BTS Commerce ou Gestion, DUT Carrières juridiques, BTS Bancassurance, BTS immobilier...),
- Candidature uniquement sur la plateforme : [eCandidat](#)
- Présélection sur dossier et pour les candidats retenus, tests d'aptitude organisés par le CFA.

Les droits d'inscription universitaire sont obligatoires et sont fixés chaque année par arrêté à paraître en juillet.

CVEC : pour plus d'informations : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Spécificités pour la formation en apprentissage :

- Avoir moins de 30 ans.

Spécificités pour la formation continue :

- Salariés ou demandeurs d'emploi pouvant justifier d'au moins trois années d'expérience professionnelle, dont la spécialité est liée aux métiers de la gestion.
- En l'absence de diplôme Bac+2, l'accès à cette formation est aussi possible par la validation des études, des



expériences professionnelles ou acquis personnels (VAP Décret 85-906 du 23 août 1985). Pour plus d'information :

<https://iutparis-seine.u-paris.fr/la-ftlv/>

- Coût du cycle en formation continue : 6600 euros net.
- Pour les salariés : la prise en charge du coût de la formation peut être assurée dans le cadre des dispositifs de Formation Professionnelle en vigueur. Il appartient aux candidats d'effectuer les démarches nécessaires auprès des organismes dont ils dépendent : DRH, OPCO, Pôle Emploi... Un devis pourra être adressé sur simple demande au Service de la Formation Continue et de l'Alternance de l'IUT.
- Pour les demandeurs d'emplois : sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier de l'Aide Individuelle à la Formation (AIF) ou obtenir une Autorisation d'Inscription à un Stage de Formation (AISF). Les démarches doivent être faites auprès du conseiller Pôle Emploi.

---

## Public cible

La Licence professionnelle est accessible à tout titulaire d'un bac + 2 (120 ECTS) ou équivalent : étudiant(e)s en gestion, économie, droit, AES, DUT et BTS Commerce ou Gestion, DUT Carrières juridiques, BTS Bancassurance, BTS immobilier

---

## Droits de scolarité

Les droits d'inscription nationaux sont annuels et fixés par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche. S'y ajoutent les contributions obligatoires et facultatives selon la situation individuelle de l'étudiant.

Des frais de formation supplémentaires peuvent s'appliquer au public de formation professionnelle. Plus d'informations [ici](#).

---

## Contact(s)

---

## Insertion professionnelle

Après la licence professionnelle, l'étudiant peut s'insérer dans la vie active en tant que :

- gestionnaire d'actifs immobiliers
- négociateur immobilier
- agent immobilier
- administrateur de biens
- mandataire immobilier
- chasseur de biens
- comptable immobilier
- promoteur immobilier
- facility manager
- responsable d'agence immobilière

---

## Infos pratiques

---

### Contacts

Saïd Halla

✉ [secretariat-tc.iutparis-seine@u-paris.fr](mailto:secretariat-tc.iutparis-seine@u-paris.fr)

---

### Établissement(s) partenaire(s)

CFA HABITAT FORMATION

<https://habitat-formation.com/>

---

### Lieu(x)

📍 Paris



# Admission

---

## Organisation

En collaboration avec le CFA Habitat Formation et le lycée des Métiers de la gestion et de la transaction des professions immobilières, *Erik Satie*, la formation se déroule en alternance, sur une année universitaire, principalement sur le site de l'IUT, entre le 1er octobre et le 30 septembre de l'année suivante.

Le rythme de l'alternance est d'une semaine à l'IUT et de deux semaines en entreprise.

La formation continue, quant à elle, s'adresse à des professionnels en reprise d'études. Elle se déroule sur 30 semaines, intégrant 16 semaines de cours et 14 semaines de stage.

L'acquisition des connaissances et des compétences se fait par :

- des enseignements en groupes de travaux dirigés (29 étudiants maximum),
- des études de cas,
- des mises en situations professionnelles (projets tutorés principalement).

Le corps enseignant est composé d'enseignants du second degré, d'enseignants-chercheurs et d'intervenants professionnels.

Les étudiants sont évalués par le contrôle continu des connaissances et compétences, ainsi que par la rédaction et la soutenance orale de mémoires professionnels et de rapports d'activité.

L'assiduité à l'ensemble des enseignements est obligatoire et participe à l'obtention du diplôme.

